



Fête de la musique : une partie du centre-ville piétonnisé

Comme l'année dernière, un périmètre de piétonnisation du centre-ville est mis en place afin de permettre à toutes et tous de déambuler en sécurité à l'occasion de la Fête de la musique, le samedi 21 juin.

Le centre-ville sera piétonnisé sur le quai Créqui, le quai Stéphane Jay, le pont Marius Gontard jusqu'à la rue Voltaire et la rue de la République et la rue Condillac qui restent circulantes, ainsi qu'entre le boulevard Edouard Rey et la place de Lavalette, qui restent circulants également. Le quai de France, le quai Perrière et le pont de la Citadelle restent ouvert aux véhicules. La voie Coratto sera utilisable uniquement par les véhicules de secours.

Des racks à vélos seront installés sur le quai Créqui à proximité du téléphérique.

La Ville rappelle que de nombreux parkings en ouvrages existent notamment celui du stade des Alpes largement sous-utilisé. **Elle encourage toutefois vivement les Grenoblois-es et les visiteurs et visiteuses à venir à pied, à vélo ou en transport en commun afin de ne pas encombrer les rues.**

Fête de la Musique 2025

Important : la circulation motorisée est autorisée sur tout le contour de la zone piétonnisée. A l'exception du pont Marius Gontard, du quai Créqui et du quai Stéphane Jay qui font intégralement partie de la zone piétonnisée.

